

Commission locale de l'eau du SAGE Estuaire de la Loire



1. Validation du compte-rendu de la réunion du 26 novembre 2024 – **VOTE**

2. Lancement du nouveau SAGE Estuaire de la Loire :
 - Vidéo de présentation du SAGE
 - Guide du SAGE simplifié

3. Nouveau SAGE Estuaire de la Loire :
 - Préparation et organisation des commissions territoriales
 - Point d'étape sur la mise en œuvre du nouveau SAGE

4. Questions diverses



1. Validation du compte-rendu de la CLE du 26 novembre 2024



⇒ **Il est proposé à la CLE de valider le compte-rendu
de la réunion du 26 novembre 2024**



2. Lancement du nouveau SAGE Estuaire de la Loire



Arrêté interpréfectoral d'approbation du SAGE en date du 31 décembre 2024

Documents disponibles dans les Préfectures et au SYLOA (sur RDV), et sur les sites internet suivants :

- www.gesteau.fr
- www.sage-estuaire-loire.org

A disposition :

- l'arrêté interpréfectoral d'approbation du SAGE en date du 31 décembre 2024 et ses annexes,
- les documents constituant le SAGE Estuaire de la Loire approuvé :
 - Le rapport de présentation,
 - Le plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques,
 - Le règlement,
 - Le rapport d'évaluation environnementale.

Communication faite en parallèle, et en cohérence avec les demandes formulées dans l'arrêté interpréfectoral d'approbation (Journaux d'annonces légales, Maires, Présidents des Conseils départementaux et régionaux, etc.) + communication élargie



2. Lancement du nouveau SAGE Estuaire de la Loire

Vidéo de présentation du SAGE



VIDEO DE PRESENTATION DU SAGE



2. Lancement du nouveau SAGE Estuaire de la Loire

Documents du SAGE
Guide du SAGE simplifié



DOCUMENTS DU SAGE

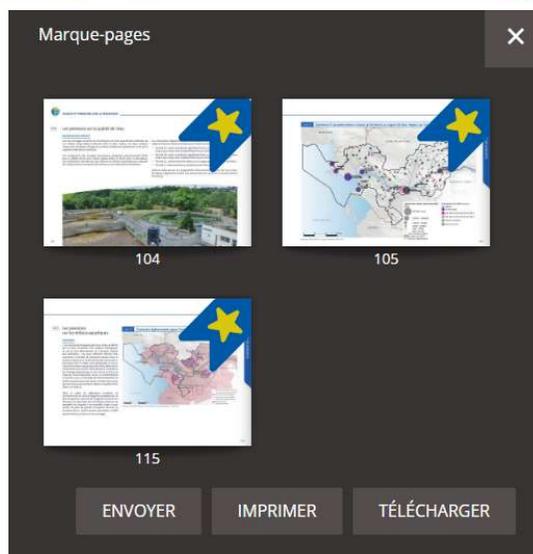
Retrouvez les documents du SAGE en PDF interactif sur notre site Internet
www.sage-estuaire-loire.org

Dans la bulle Documents constitutifs du SAGE



Des fonctionnalités avancées pour faciliter son utilisation :

- Marque-page, qui permet de retrouver facilement les pages sur lesquelles vous souhaitez revenir
- Possibilité d'extraire simplement des pages
- Moteur de recherche prédictif



GUIDE DU SAGE SIMPLIFIÉ

- Guide pratique qui présente le SAGE, son territoire, la CLE, ses enjeux et objectifs, la liste de dispositions par enjeu et les principales ambitions du SAGE
- Distribué ce jour et aux commissions territoriales
- Également en PDF interactif



ÉDITO

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Estuaire de la Loire, approuvé par arrêté interpréfectoral le 31 décembre 2024, marque une étape clé dans la gestion durable de l'eau sur ce territoire. Il succède au premier SAGE du bassin versant de l'estuaire de la Loire, élaboré en 2009, et intègre désormais de nouveaux enjeux essentiels qui reflètent les spécificités de notre territoire : l'estuaire et le littoral. Toutes les thématiques du SAGE ont pris en considération le changement climatique, un enjeu transversal qui influence l'ensemble du grand cycle de l'eau.

Fruit d'un travail collectif mené par les membres de la Commission locale de l'eau (CLE), ce SAGE se veut un outil au service des acteurs du territoire. Ce guide leur est spécifiquement destiné : il offre une synthèse accessible des grandes orientations, dispositions et règles, structurées par enjeu, pour faciliter leur mise en œuvre.

La ressource en eau est notre bien commun, unissons nos efforts pour la préserver.

Bonne lecture à toutes et à tous !



CLAUDE CAUDAL,
Président de la Commission
locale de l'eau du
SAGE Estuaire de la Loire

SOMMAIRE

03	PRÉSENTATION DU SAGE
08	LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU
09	LES ENJEUX DU SAGE
	10 • Gouvernance
	12 • Qualité des milieux aquatiques
	14 • Estuaire de la Loire
	16 • Qualité des eaux
	20 • Littoral
	22 • Risques d'inondation et érosion du trait de côte
	24 • Gestion quantitative et alimentation en eau potable
26	LES AMBITIONS DU SAGE

Édité par SYLOA, Syndicat Loire Aval, 1 Ter avenue de la Vertonne, 44120 Vertou / secretariat.cle@syndicatloireaval.fr / www.sage-estuaire-loire.org / Mise en page : women-and-men.com / Photo de couverture : « Cours d'eau du Brivet » © Philippe MARCHAND / Crédits photos : Philippe Marchand, Gérard Champion, Patrick Garçon, Eric Burr, SYLOA, AdobeStock / Impression : Espace Repro Nantes – www.espacepro.fr





LE SAGE EST CONSTITUÉ DE DEUX DOCUMENTS PRINCIPAUX

LE PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DURABLE (PAGD) DE LA RESSOURCE EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES.

Le PAGD est un document qui planifie les actions à mettre en œuvre pour atteindre le bon état des masses d'eau sur le bassin-versant de l'Estuaire de la Loire. Il est séquencé en sept grands enjeux, eux-mêmes déclinés en objectifs généraux, orientations et dispositions définies par la CLE dans le cadre de sa stratégie, et en réponse à son ambition. Il constitue ainsi un véritable plan d'actions sur six ans qui précise les maîtres d'ouvrage, les acteurs concernés, les délais et les modalités de mise en œuvre.

Le PAGD est opposable, dans un rapport de compatibilité, aux décisions administratives, de l'État, de ses services déconcentrés, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, dans le domaine de l'eau et dans les documents d'urbanisme.



LE RÈGLEMENT

Le règlement du SAGE et ses documents cartographiques associés ont une portée juridique. Ils renforcent et complètent certaines mesures prioritaires du PAGD par des règles opposables, dans un rapport de conformité, aux tiers, aux services de l'État, aux collectivités territoriales et à leurs groupements, dans le cadre des projets d'aménagements, en particulier ceux relatifs aux Installations, Ouvrages, Travaux et Activités (IOTA). Il est composé de dix règles, répondant à des objectifs liés aux grands enjeux identifiés dans le PAGD.



À ces deux documents s'ajoutent un rapport de présentation et une évaluation environnementale permettant d'identifier, de décrire et de mesurer le degré d'ambition du SAGE vis-à-vis de certains enjeux, et les effets du SAGE sur l'environnement et ses composantes.

EN CHIFFRES

31
objectifs à atteindre

120
dispositions portées par les différents acteurs de l'eau

10
règles ayant une portée juridique forte pour faire évoluer les pratiques pour donner les moyens d'atteindre les objectifs prioritaires fixés par la CLE

Retrouvez les documents du SAGE sur le site internet www.sage-estuaire-loire.org/

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DU SAGE

LE PÉRIMÈTRE DU SAGE : LE BASSIN VERSANT DE L'ESTUAIRE DE LA LOIRE

Le SAGE est mis en œuvre sur un territoire hydrographiquement cohérent : le bassin versant de l'Estuaire de la Loire. Cette unité hydrographique correspond au territoire délimité par les lignes de crêtes où toutes les eaux s'écoulent vers un exutoire commun en suivant une pente naturelle : ici l'estuaire de la Loire.

Le périmètre du SAGE Estuaire de la Loire correspond aux 3 % aval du bassin de la Loire et couvre un territoire de 3 844 km². Bien que faisant partie inhérente du bassin de la Loire, le bassin versant de l'estuaire de la Loire a un fonctionnement particulier régi par l'onde de marée créant un écosystème spécifique et riche. Ainsi, le territoire a pour colonne vertébrale le fleuve de la Loire, depuis l'amont d'Ancenis jusqu'à son embouchure vers l'océan Atlantique. Il intègre les affluents Erdre, Brivet, Goulaine, Divatte, Robinets, Acheneau-Tenu ainsi que les marais du nord Loire et les fleuves côtiers depuis Piriac-sur-Mer au nord jusqu'à la pointe Saint-Gildas sur la commune de Préfailles au sud.

UN TERRITOIRE DENSÉMENT PEUPLÉ

Le territoire du SAGE compte 1,242 million d'habitants (chiffre INSEE 2016), avec une densité élevée de 200 hab/km². Il comprend à la fois des zones rurales et de grandes agglomérations. Les secteurs les plus densément peuplés se trouvent autour de la métropole nantaise, de Saint-Nazaire, d'Ancenis et le long du littoral. Ce chiffre ne cesse d'augmenter, le département de la Loire-Atlantique accueillant près de 17 000 nouveaux arrivants chaque année.



GUIDE DU SAGE SIMPLIFIÉ

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DU SAGE



DES MILIEUX AQUATIQUES RICHES ET VARIÉS

Avec le fleuve de la Loire, ses affluents, ses annexes hydrauliques (bras secondaires, boires, ...) et les zones humides et marais, le territoire du SAGE offre une véritable diversité de milieux aquatiques. Il compte également des milieux propres à son littoral, qui s'étendent de Piriac-sur-Mer, au nord, à Préfailles, au sud, avec ses masses d'eau côtières, falaises, plages et marais salants. Le périmètre du SAGE concentre par ailleurs, sur sa partie terrestre, des zones de biodiversité essentielles telles que les forêts, boisements, prairies et éléments naturels et structurants du paysage (haies, ...).

ET DE NOMBREUX USAGES

Les usages de l'eau sont variés sur le territoire. Sont principalement recensées l'alimentation en eau potable, l'agriculture et l'industrie. Certains usages professionnels sont également spécifiques au littoral : la pêche, la conchyliculture et la saliculture, ainsi que des activités de loisirs : baignade, pêche à pied et navigation.



GUIDE DU SAGE SIMPLIFIÉ

LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU & SES INSTANCES



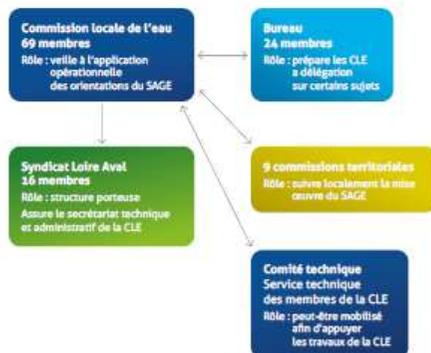
UN PROJET ÉLABORÉ EN CONCERTATION PAR LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Le SAGE est élaboré par la Commission locale de l'eau. Véritable parlement de l'eau à l'échelon local, la Commission Locale de l'Eau (CLE) est composée de 69 membres. Elle rassemble des élus de collectivités territoriales, des représentants des activités économiques, des associations de protection de l'environnement et de consommateurs, et des représentants de l'État et de ses établissements publics. Le SAGE est le fruit de plusieurs années de travail de ses membres et de concertation de l'ensemble des acteurs de l'eau du territoire pour rechercher les meilleures solutions. L'animation technique de la CLE est assurée par le Syndicat Loire Aval (SYLOA), qui regroupe les 15 intercommunalités du territoire du SAGE ainsi que le Département de Loire Atlantique.

LES TROIS COLLÈGES DE LA CLE



LES INSTANCES DE LA CLE



LES ENJEUX

La Commission locale de l'eau a identifié **7 grands enjeux de gestion de l'eau sur le bassin versant de la Loire**.

Le SAGE fixe, pour chaque enjeu, des objectifs généraux à atteindre. Ils sont déclinés en orientations et en mesures d'actions concrètes appelées dispositions.



GUIDE DU SAGE SIMPLIFIÉ

PRÉSENTATION DE CHACUN DES ENJEUX

Une même structuration



Littoral

Le littoral est soumis à des nombreuses contaminations qui impactent la qualité des eaux et des milieux. On y observe des pollutions microbiologiques, d'autres liées à des rejets de micropolluants ainsi que des phénomènes de prolifération algale. Ces pressions ont des incidences sur le fonctionnement des milieux, ainsi que les nombreuses activités économiques qui en dépendent (loisir, tourisme, conchyliculture, saliculture, etc.).

Le SAGE vise à :

- Reconquérir la qualité des milieux marins et littoraux (habitats, espèces), et préserver un littoral attractif ;
- Améliorer la qualité microbiologique afin de satisfaire les usages liés à l'utilisation de la ressource en eau et des milieux aquatiques, en particulier la baignade, la conchyliculture, la saliculture et la pêche à pied ;
- Comprendre les écarts au bon état chimique et améliorer la qualité des eaux littorales vis-à-vis des micropolluants ;
- Réduire les flux de nutriments vers les eaux littorales et leurs impacts ;
- Limiter les rejets de déchets (macro et micro) dans les milieux aquatiques.

Rappel du contexte

Présentation des orientations, dispositions et règles

DISPOSITION	NOM	MAÎTRE D'OUVRAGE	Page du PAGD
Orientation L1 : améliorer la qualité des eaux littorales			
L1-1	Poursuivre l'élaboration de profils de vulnérabilité vis-à-vis des risques de contamination microbiologique	Structure porteuse du SAGE, communes et leurs groupements	293
L1-2	Mettre en œuvre les programmes d'action pour réduire les risques de contamination microbiologique	Communes et leurs groupements	294
L1-3	Mettre en œuvre une démarche de surveillance régulière et les mesures correctives de la qualité des eaux littorales	Communes et leurs groupements	295
L1-4	Proposer des zones à enjeu sanitaire	Services de l'État, communes et leurs groupements	296
L1-5	Poursuivre l'équipement des ports pour collecter et traiter les eaux usées	Structures compétentes pour les ports et les zones de mouillage	298
L1-6	Améliorer la compréhension de la qualité chimique des eaux côtières	Structure porteuse connaissance	
L1-7	Sensibiliser sur les risques de contamination des eaux côtières	Services de l'État, structures porteuses de programmes portuaires, EPCI à fiscalité unique	
L1-8	Diagnostiquer les installations portuaires	Structures compétentes	
L1-9	Réduire l'impact des pratiques de carénage sur la qualité des eaux	Structures compétentes portuaires, chantiers nautiques	301
Règle 6			
L1-10	Améliorer l'information et la concertation sur le dragage	Gestionnaires d'installations portuaires, services de l'État, Préfet	303
L1-11	Améliorer la connaissance des proliférations d'algues dans les eaux littorales	Structure porteuse du SAGE	308
Orientation L2 : limiter les rejets de déchets (macro et micro)			
L2-1	Limiter les rejets de déchets (macro et micro)	Communes et leurs groupements	309
L2-2	Sensibiliser les usagers de la mer et du littoral aux rejets de macrodéchets	Porteurs de programmes opérationnels	310
Orientation L3 : préserver les milieux littoraux			
L3-1	Sensibiliser à la préservation des milieux littoraux	Structure porteuse du SAGE, communes et leurs groupements	311
L3-2	Sensibiliser les pêcheurs à pied de loisir	Structure porteuse du SAGE, communes et leurs groupements	312

Dans la version en ligne on peut accéder directement à la page du PAGD

Les objectifs de l'enjeu

GUIDE DU SAGE SIMPLIFIÉ

LES AMBITIONS DU SAGE PAR ENJEU

LES GRANDES AMBITIONS DU SAGE

Fruit de plusieurs années de travail en coopération avec les acteurs de l'eau, le SAGE est particulièrement ambitieux par rapport à sa précédente version. Ce guide présente les préconisations les plus marquantes pour chaque enjeu du SAGE.

Gouvernance

Créer une gouvernance partagée avec les acteurs du territoire, par la coanimation de commissions territoriales (animées par la structure porteuse du SAGE et les structures pilotes) pour assurer une dynamique de mise en œuvre du SAGE sur l'ensemble du périmètre d'intervention.

À l'échelle des sous-bassins versants de référence, le SAGE crée huit commissions territoriales qui constituent un lieu d'échanges privilégié pour décliner localement le suivi et la bonne mise en œuvre du SAGE, et suivre les programmes opérationnels. Elles sont coanimées par la structure porteuse du SAGE et les structures pilotes, désignées pour coordonner les actions à l'échelle des sous-bassins versants de référence du SAGE. À ces dernières s'ajoutent une commission « Loire et ses petits affluents » dédiée spécifiquement à l'estuaire, et une commission « Littoral » pour développer le lien terre-mer dans une dimension inter-SAGE.



Carte des commissions territoriales

Prendre en compte les enjeux de l'eau dans l'aménagement du territoire par l'accompagnement des communes et groupements compétents dans l'élaboration et la révision des documents d'urbanisme et l'intégration des objectifs du SAGE dans leurs stratégies d'aménagement (structure porteuse du SAGE pour les SCoT et structures pilotes pour les PLUi/PLU).

Le SAGE compte 10 dispositions de mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec les objectifs du PAGD. Les structures porteuses de SCOT et de PLUi/PLU sont accompagnées dès les étapes préalables à l'élaboration ou à la révision de leurs documents d'urbanisme. Pour cela, elles bénéficient notamment d'un guide de prise en compte du SAGE Estuaire de la Loire dans les documents d'urbanisme, élaboré par la structure porteuse.

Qualité des milieux

Limiter les pressions sur les zones humides qui rendent de nombreux services écosystémiques en améliorant leur connaissance et en renforçant leur protection et leur restauration.

Le SAGE met l'accent sur une protection accrue des zones humides. Il s'appuie sur un dispositif complet visant à mieux connaître ces milieux. Pour ce faire, le SAGE préconise l'actualisation des inventaires en intégrant la caractérisation des fonctionnalités des zones humides. Ces données permettront de mieux les protéger dans les documents d'urbanisme, et de mieux les restaurer au travers des programmes opérationnels.

Afin que la protection de ces milieux essentiels soit prise en compte dans les stratégies d'aménagement, plusieurs dispositions et une règle spécifique (la règle 2) encadrent les projets qui pourraient porter atteinte aux zones humides, en accentuant la protection pour les zones humides de source cours d'eau et les zones humides inondables.

Limiter l'impact des plans d'eau sur les milieux aquatiques, mais également la qualité de l'eau et la ressource en eau

La disposition M31 et la règle 3 encadrent la création et l'extension des nouveaux plans d'eau. Elles s'appliquent aux zones où la ressource en eau et les milieux aquatiques sont impactés, notamment par leur densité. Pour les plans d'eau existants, le SAGE recommande des modalités de gestion pour limiter les impacts sur les milieux et les usages situés à l'aval. En parallèle, le SAGE propose de mener des



Zone humide du marais de Goulaine.

recensements et diagnostics des plans d'eau pour définir des plans d'actions dans les programmes opérationnels. L'objectif est de réduire leur impact, principalement sur les cours d'eau.

Préserver et restaurer les têtes de bassin versant jouant un rôle hydraulique important, pour des eaux de bonne qualité et des milieux fonctionnels riches en biodiversité.

Les têtes de bassin versant jouent un rôle clé dans le fonctionnement global du bassin versant, de son réseau hydrographique et de son hydrologie.

Ces zones abritent des habitats riches et variés pour la faune et la flore, ainsi que de nombreuses zones humides. Elles sont particulièrement vulnérables face aux multiples pressions d'origine humaine.

Dans ce contexte, le SAGE insiste sur l'importance de leur protection dans les documents d'urbanisme et recommande de mener des actions de préservation et de restauration pour atteindre le bon état des masses d'eau. Pour accompagner ces démarches, les acteurs disposent d'une boîte à outils regroupant des principes de gestion adaptés aux spécificités de chaque territoire.

2. Nouveau SAGE Estuaire de la Loire

Préparation et organisation des commissions territoriales



QUELQUES RAPPELS

La disposition G2-1 du nouveau SAGE « Organisation des maîtrises d'ouvrage » (MO : Communes et leurs groupements / Structure porteuse du SAGE) précise :

Le présent SAGE définit des sous-bassins de référence hydrographiquement cohérents.

Sur ces sous-bassins dits de référence, les maîtres d'ouvrages concernés sont incités, en fonction du contexte local :

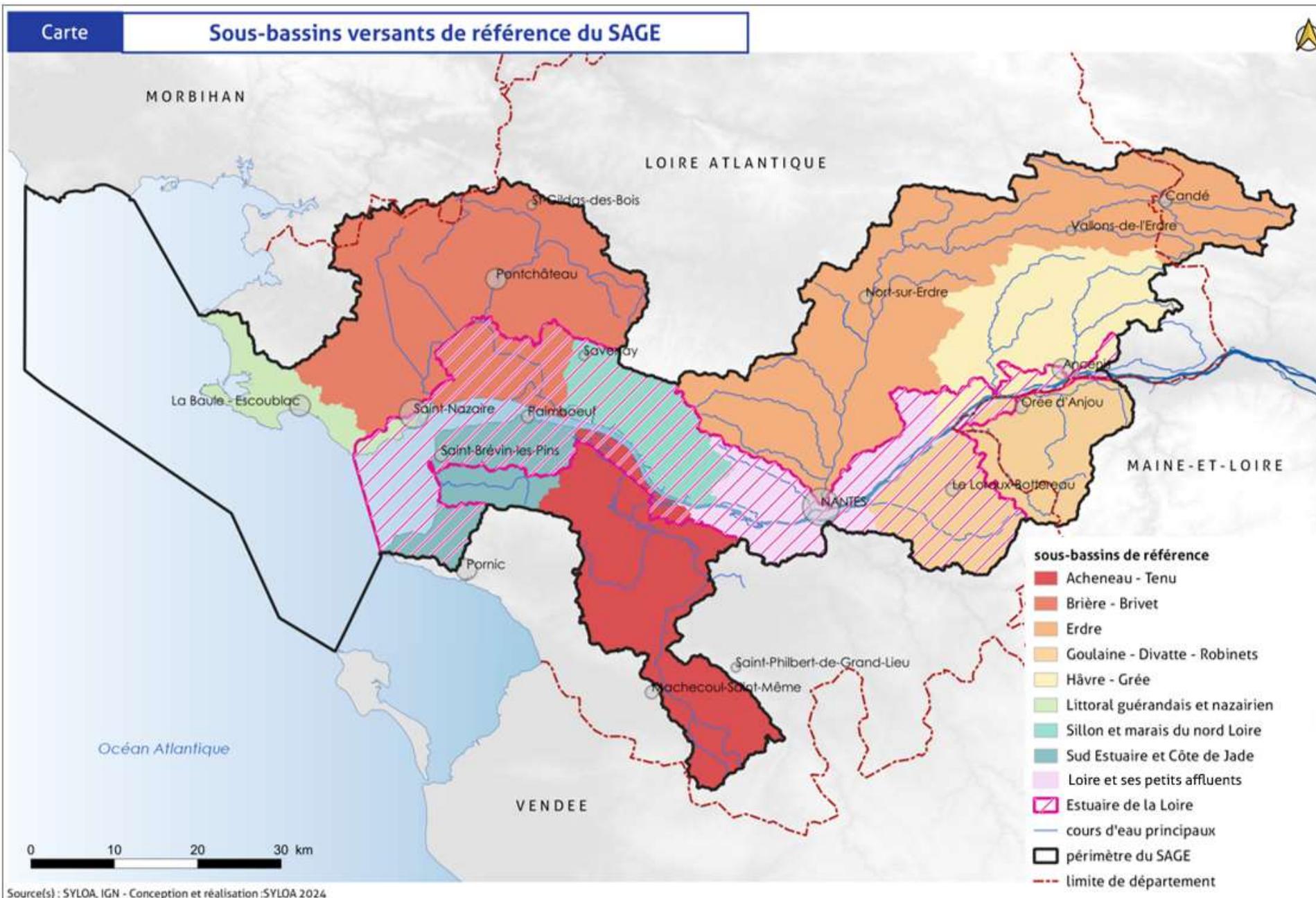
- à désigner une **structure pilote**, structurée et dimensionnée pour exercer les missions définies ci-après. Les EPCI à fiscalité propre ou les syndicats mixtes peuvent être désignés structures pilotes ;
- à participer à la **commission territoriale, animée par la structure porteuse du SAGE, ou co-animée avec la structure pilote** lorsque celle-ci est désignée.



1 commission territoriale par sous-bassin versant de référence du SAGE



QUELQUES RAPPELS



QUELQUES RAPPELS

9 COMMISSIONS TERRITORIALES



Commission spécifique de la **Loire et petits affluents** pour suivre les actions menées sur le sous-bassin versant de référence Loire et ses petits affluents (accord de territoire en cours d'élaboration Nantes métropole + CLA).



= Commission « Estuaire » qui se superpose aux autres commissions car transversale (ne concernera que les enjeux supra liés à l'estuaire – stratégie liée à la gouvernance de l'estuaire à l'aval de Nantes, études globales sur l'estuaire, ADAPTO+, etc.).



= Commission « Littoral » transversale qui ne concernera que les enjeux supra liés au littoral – animée en inter-SAGE



QUELQUES RAPPELS

Les rôles et missions des **commissions territoriales** :

-  **Faire connaître et faire vivre** la mise en œuvre du SAGE localement
-  **Suivre la mise en œuvre des différents programmes opérationnels** sur les sous-bassins versants pour l'atteinte des objectifs du SAGE et plus globalement du bon état des masses d'eau
-  **Mettre en évidence la cohérence des actions menées** à l'échelle du sous-BV
-  **Constituer un lieu d'échanges privilégié** avec tous les acteurs concernés par les enjeux du SAGE à l'échelle locale
-  **Rendre compte à la Commission locale de l'eau** une fois par an de l'avancement, l'évaluation locale du SAGE (lien avec le tableau de bord).



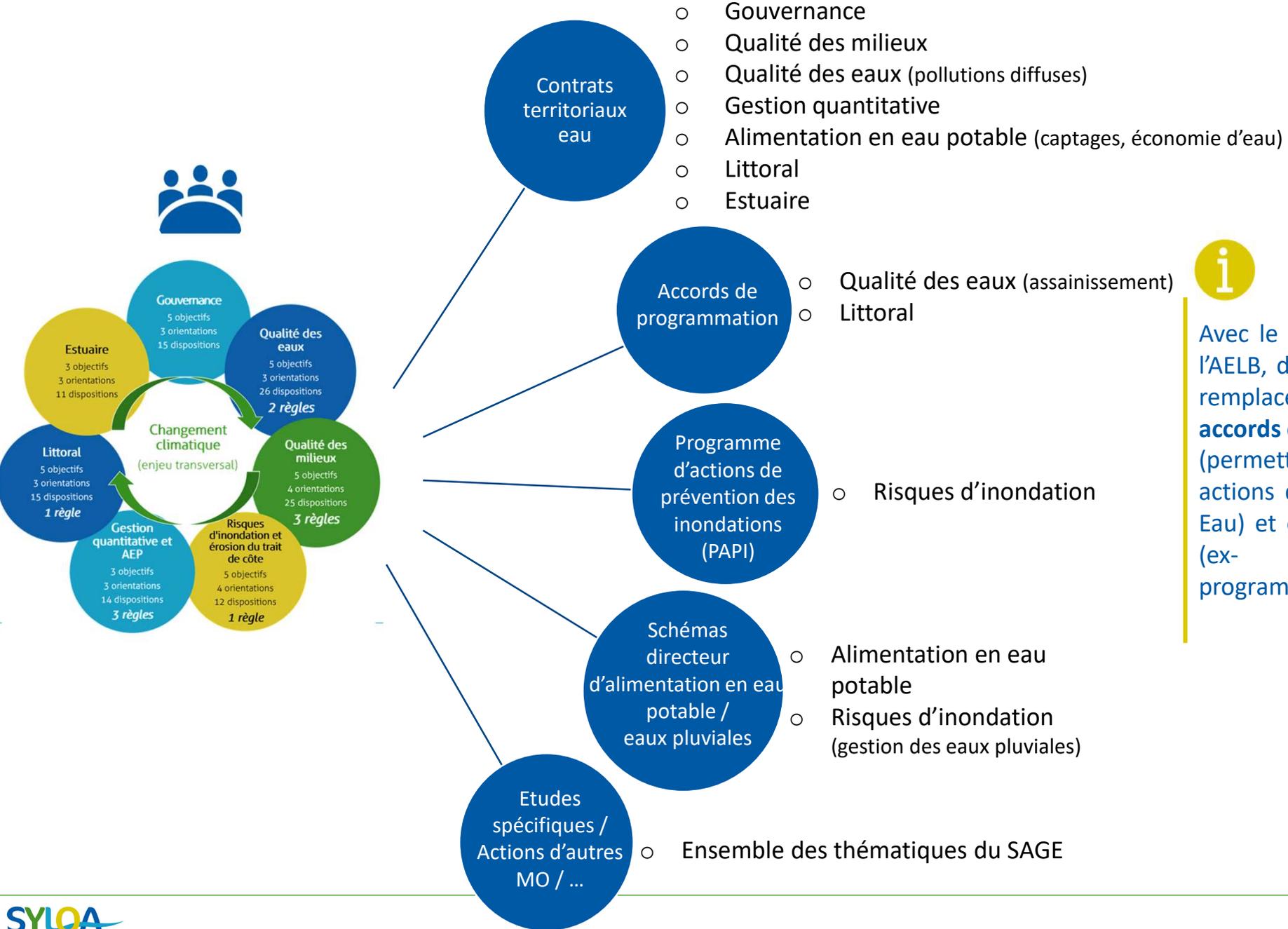
QUELQUES RAPPELS

Les **structures pilotes** assurent les missions suivantes (Disposition G2-1 du nouveau SAGE) :

-  **co-animation** avec la structure porteuse du SAGE, **de la commission territoriale** du sous-bassin versant de référence ;
-  **animation du réseau des acteurs locaux** pour le partage des enjeux et la mise en œuvre du SAGE en appui et en partenariat avec la structure porteuse du SAGE ;
-  **élaboration, coordination et suivi de programmes d'intervention multithématiques** intégrant l'ensemble des enjeux identifiés dans le SAGE ;
-  **portage opérationnel des actions**, [...] , en privilégiant un portage coordonné a minima à l'échelle de l'ensemble du sous-bassin de référence ;
-  **accompagnement des collectivités territoriales** pour l'intégration des objectifs du SAGE dans leurs **documents d'urbanisme** (PLU / PLUi) ;
-  **information sur les risques d'inondation et de submersion marine** : culture du risque, fonctionnalités des zones d'expansion des crues, etc. ;
-  **relais auprès de la structure porteuse du SAGE des données locales et informations** pour l'alimentation du tableau de bord du SAGE et la centralisation des données à l'échelle du périmètre.



DE NOMBREUX SUJETS A L'ORDRE DU JOUR



Avec le XIIème programme de l'AELB, de nouveaux dispositifs remplaceront les CT Eau : **les accords de territoires.** (permettant d'englober les actions du grand cycle (ex- CT Eau) et du petit cycle de l'eau (ex- accord de programmation)).



ORGANISATION

SOUS-BASSIN VERSANT DE RÉFÉRENCE DU SAGE	STRUCTURES PILOTES
LITTORAL GUÉRANDAIS ET NAZAIRIEN	> CAP ATLANTIQUE
BRIÈRE-BRIVET	> Syndicat mixte du bassin versant du Brivet (SBVB)
SILLON ET MARAIS DU NORD LOIRE	> Communauté de Communes Estuaire et Sillon (CCES)
ERDRE	> EDENN
HÂVRE-GRÉE	> Communauté de Communes du Pays d'Ancenis (COMPA)
GOULAIN, DIVATTE, ROBINETS	> SYLOA
ACHENEAU-TENU	> Syndicat Grand Lieu Estuaire
SUD ESTUAIRE CÔTE DE JADE	> Entente Communauté de communes Sud Estuaire & Pornic Agglo Pays de Retz
LA LOIRE ET SES PETITS AFFLUENTS	> SYLOA



ORGANISATION

- ▶ Une organisation des commissions territoriales entre mars et juin 2025
- ▶ En co-animation SYLOA (structure porteuse du SAGE) – Structure pilote (structure animatrice locale)
- ▶ Une composition émanant de la CLE, sous forme de 3 collèges (collectivités / usagers / Etat), comme souhaité par le bureau de la CLE.
- ▶ A l'ordre du jour de la première commission territoriale :
 - Présentation du nouveau SAGE Estuaire de la Loire illustrée par des exemples concrets et locaux de mise en œuvre
 - Présentation des commissions territoriales : rôle, organisation, composition,...
- ▶ A l'issue, un questionnaire de satisfaction pour inviter les acteurs à formuler leurs attentes pour l'ordre du jour de la prochaine commission territoriale.



ORGANISATION

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
MER 1	SAM 1	SAM 1	MAR 1	JEU 1	DIM 1	MAR 1	VEN 1	LUN 1 Rentrée	MER 1	SAM 1	LUN 1
JEU 2	DIM 2	DIM 2	MER 2	VEN 2	LUN 2	MER 2	SAM 2	MAR 2	JEU 2 BCLE	DIM 2	MAR 2
VEN 3	LUN 3	LUN 3	JEU 3 BCLE P	SAM 3	MAR 3	JEU 3 BCLE	DIM 3	MER 3	VEN 3	LUN 3	MER 3
SAM 4	MAR 4	MAR 4	VEN 4	DIM 4	MER 4	VEN 4	LUN 4	JEU 4	SAM 4	MAR 4	JEU 4
DIM 5	MER 5	MER 5	SAM 5	LUN 5	JEU 5 BCLE	SAM 5	MAR 5	VEN 5	DIM 5	MER 5	VEN 5
LUN 6	JEU 6 BCLE	JEU 6 BCLE	DIM 6	MAR 6 BCLE	VEN 6	DIM 6	MER 6	SAM 6	LUN 6	JEU 6 BCLE	SAM 6
MAR 7	VEN 7	VEN 7	LUN 7	MER 7	SAM 7	LUN 7	JEU 7	DIM 7	MAR 7	VEN 7	DIM 7
MER 8	SAM 8	SAM 8	MAR 8	JEU 8	DIM 8	MAR 8	VEN 8	LUN 8	MER 8	SAM 8	LUN 8
JEU 9	DIM 9	DIM 9	MER 9	VEN 9	LUN 9	MER 9	SAM 9	MAR 9	JEU 9	DIM 9	MAR 9
VEN 10	LUN 10	LUN 10	JEU 10	SAM 10	MAR 10	JEU 10	DIM 10	MER 10	VEN 10	LUN 10	MER 10
SAM 11	MAR 11	MAR 11 Acheneau Tenu	VEN 11	DIM 11	MER 11	VEN 11	LUN 11	JEU 11	SAM 11	MAR 11	JEU 11 BCLE P
DIM 12	MER 12	MER 12	SAM 12	LUN 12	JEU 12	SAM 12	MAR 12	VEN 12	DIM 12	MER 12	VEN 12
LUN 13	JEU 13	JEU 13	DIM 13	MAR 13 Brière B. ?	VEN 13	DIM 13	MER 13	SAM 13	LUN 13	JEU 13	SAM 13
MAR 14	VEN 14	VEN 14	LUN 14	MER 14	SAM 14	LUN 14	JEU 14	DIM 14	MAR 14	VEN 14	DIM 14
MER 15	SAM 15	SAM 15	MAR 15	JEU 15	DIM 15	MAR 15	VEN 15	LUN 15	MER 15	SAM 15	LUN 15
JEU 16 BCLE P	DIM 16	DIM 16	MER 16	VEN 16	LUN 16	MER 16	SAM 16	MAR 16	JEU 16	DIM 16	MAR 16
VEN 17	LUN 17	LUN 17	JEU 17	SAM 17	MAR 17 Hâvre Gr.	JEU 17	DIM 17	MER 17	VEN 17	LUN 17	MER 17
SAM 18	MAR 18	MAR 18 Goulaine Div., Rob.	VEN 18	DIM 18	MER 18	VEN 18	LUN 18	JEU 18	SAM 18	MAR 18	JEU 18
DIM 19	MER 19	MER 19	SAM 19	LUN 19	JEU 19 Litt. GN ?	SAM 19	MAR 19	VEN 19	DIM 19	MER 19	VEN 19
LUN 20	JEU 20	JEU 20 CLE	DIM 20	MAR 20 Brière B. ?	VEN 20	DIM 20	MER 20	SAM 20	LUN 20	JEU 20	SAM 20
MAR 21	VEN 21	VEN 21	LUN 21	MER 21	SAM 21	LUN 21	JEU 21	DIM 21	MAR 21	VEN 21	DIM 21
MER 22	SAM 22	SAM 22	MAR 22	JEU 22	DIM 22	MAR 22	VEN 22	LUN 22	MER 22	SAM 22	LUN 22
JEU 23	DIM 23	DIM 23	MER 23	VEN 23	LUN 23	MER 23	SAM 23	MAR 23 CLE	JEU 23	DIM 23	MAR 23
VEN 24	LUN 24	LUN 24	JEU 24 Erdre	SAM 24	MAR 24 CLE	JEU 24	DIM 24	MER 24	VEN 24	LUN 24	MER 24
SAM 25	MAR 25	MAR 25	VEN 25	DIM 25	MER 25	VEN 25	LUN 25	JEU 25	SAM 25	MAR 25 CLE	JEU 25
DIM 26	MER 26	MER 26	SAM 26	LUN 26	JEU 26	SAM 26	MAR 26	VEN 26	DIM 26	MER 26	VEN 26
LUN 27	JEU 27	JEU 27	DIM 27	MAR 27	VEN 27	DIM 27	MER 27	SAM 27	LUN 27	JEU 27	SAM 27
MAR 28 CLE	VEN 28	VEN 28	LUN 28	MER 28	SAM 28	LUN 28	JEU 28 BCLE P	DIM 28	MAR 28	VEN 28	DIM 28
MER 29		SAM 29	MAR 29	JEU 29	DIM 29	MAR 29	VEN 29	LUN 29	MER 29	SAM 29	LUN 29
JEU 30		DIM 30	MER 30	VEN 30	LUN 30	MER 30	SAM 30	MAR 30	JEU 30	DIM 30	MAR 30
VEN 31		LUN 31		SAM 31		JEU 31	DIM 31		VEN 31		MER 31

2. Nouveau SAGE Estuaire de la Loire

Point d'étape sur la mise en œuvre du nouveau SAGE



GOUVERNANCE

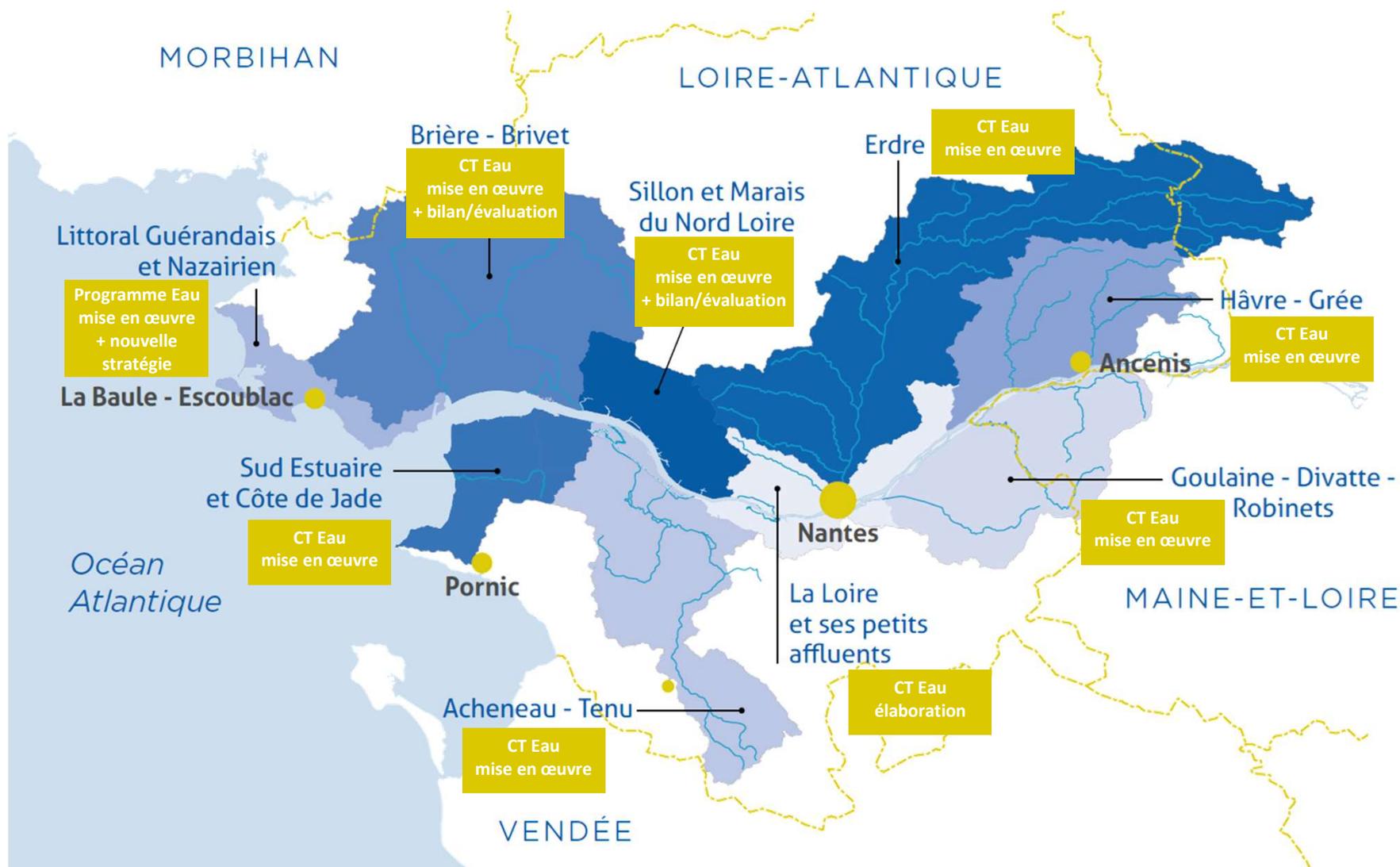


© GIP Loire Estuaire



GOUVERNANCE – MISE EN OEUVRE

- G1-2 Mise en œuvre des programmes d'action pour atteindre le bon état des masses d'eau sur les sous-
- G2-3 bassins versants de référence du SAGE (notamment au travers des contrats territoriaux Eau)



GOVERNANCE – EXEMPLES DE MISE EN OEUVRE

- G2-6** - Accompagnement des communes et des groupements compétents dans l'élaboration et la révision des documents d'urbanisme et préparation d'un guide pour la bonne prise en compte des objectifs du SAGE dans les documents d'urbanisme



- G2-1** - Préparation des commissions territoriales à l'échelle des sous-bassins versants de référence du SAGE

- G1-4** - Développer les échanges inter-SAGE : organisation d'une rencontre inter-SAGES « Estuaire de la Loire » / « Logne Boulogne Ognon et Lac de Grand Lieu » / « Baie de Bourgneuf et marais breton »

- G2-4** - Structurer la gouvernance afin d'assurer la gestion des systèmes d'endiguement (ex. Digue de la Divatte – travail mené avec l'EP Loire)

- G1-3** - Développement du tableau de bord du nouveau SAGE

- G3-1** - Elaboration de la stratégie de communication de la CLE avec des supports déjà réalisés : vidéo de présentation, guide du SAGE simplifié, etc.

QUALITÉ DES MILIEUX AQUATIQUES



QUALITÉ DES MILIEUX – EXEMPLES DE MISE EN OEUVRE

- M1-4 Poursuite des actions de restauration de l'hydromorphologie et de
- M1-5 la continuité écologique des cours d'eau en particulier en tête de
- M1-7 bassin versant / de réduction des apports de sédiments et sables /
- M1-9 Partage des retours d'expériences des opérations de restauration des milieux aquatiques

- M1-6 Lancement de l'étude de maîtrise d'œuvre pour les travaux de restauration de la continuité au niveau de l'ouvrage Saint-Félix

- M2-1 Actualisation des inventaires de zones humides à partir du cahier des charges type validé par la CLE le 8 juillet 2022 : *CC Pontchâteau Saint-Gildas des Bois, CC Estuaire et Sillon, Saint-Nazaire Agglo, CC Sud Estuaire, Pornic Agglo Pays de Retz*

- M2-7 Gestion durable des marais / gestion collective des niveaux d'eau dans les marais

M2-8

En cours/en préparation :

- M2-1
 - Cahier des charges pour la caractérisation des fonctionnalités des zones humides
- M3-3
 - Cahier des charges pour l'inventaire des plans d'eau et d'un guide sur les plans d'eau
- M4-3
 - Outil de communication sur les têtes de bassin versant



QUALITÉ DES EAUX



© Philippe MARCHAND



QUALITÉ DES EAUX – EXEMPLES DE MISE EN OEUVRE

- QE3-8** Réalisation des inventaires des éléments structurants du paysage et caractérisation des fonctionnalités à partir du cahier des charges type validé par la CLE le 8 juillet 2022, modifié le 26 novembre 2024 : CC Pontchâteau Saint-Gildas des Bois, CC Estuaire et Sillon, Saint-Nazaire Agglo, CC Sud Estuaire, Pornic Agglo Pays de Retz
- QE3-9** Actions de préservation et restauration des éléments qui participent à la maîtrise des ruissellements et de l'érosion des sols (maillage bocager, dispositif tampon, etc.)
- QE3-11** Programmes d'actions pour l'amélioration de la qualité des eaux exploitées pour l'alimentation en eau potable (Nort-sur-Erdre, Machecoul, etc.)
- QE2-5** Amélioration du fonctionnement des systèmes d'assainissement (programmes d'actions ex. accords de programmation) – réseaux, branchements – collectif et non collectif
- QE2-8**
- QE1-1** Préparation de l'étude relative à l'amélioration de la connaissance des flux de nutriments sur les sous-bassins versants
- QE1-2** Travail initié sur l'harmonisation des protocoles de suivi de la qualité des eaux pour mettre en place le réseau de suivi et d'évaluation du SAGE



ESTUAIRE



ESTUAIRE – EXEMPLES DE MISE EN OEUVRE

- E1-1** Communication sur les enjeux de l'estuaire dans un contexte de changement climatique aux membres de la CLE
- E2-4** Protection des espaces de mobilité de l'estuaire dans les SCoT
- E3-1** Poursuite du programme de travaux de rééquilibrage de la Loire à l'amont de Nantes (contrat pour la Loire et ses annexes)



LITTORAL



© Philippe MARCHAND



LITTORAL – EXEMPLES DE MISE EN OEUVRE

L1-1 Elaboration de profils de vulnérabilité vis-à-vis des risques de contamination microbologique et mise en œuvre des programmes d'actions (baignade, conchyliculture, pêche à pied)

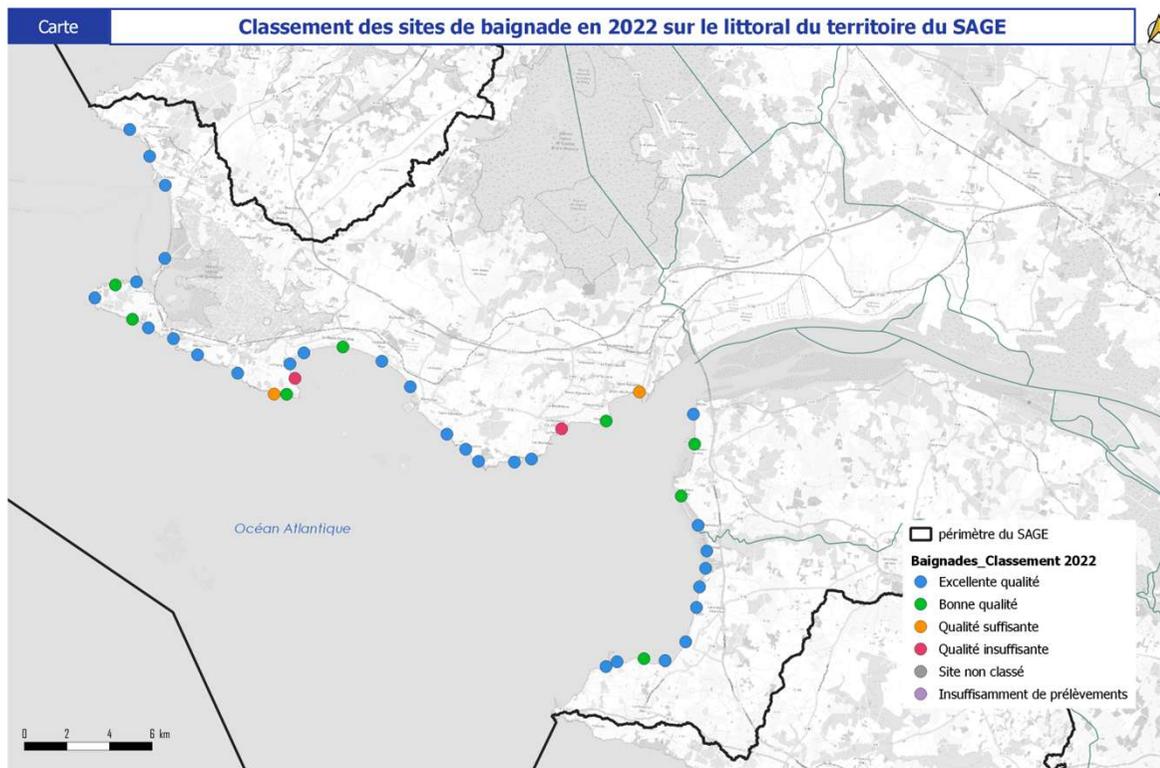
L1-2

L1-3 Mettre en œuvre une démarche de surveillance régulière et les mesures correctives de la qualité des eaux littorales

L1-3

L3-1 Sensibilisation des usagers

L3-2





RISQUES D'INONDATION ET D'ÉROSION DU TRAIT DE CÔTE

© Nantes métropole



RISQUES D'INONDATION ET D'EROSION DU TRAIT DE COTE – EXEMPLES DE MISE EN OEUVRE

- I1-1 Etude de l'aléa inondation à l'aval de Nantes portée par les services de l'Etat
- I1-2 Amélioration de la connaissance sur l'évolution du trait de côte et élaboration de stratégies (Stratégie locale de gestion du trait de côte notamment)
- I3-2 Elaborer ou actualiser les schémas directeurs de gestion des eaux pluviales et Mise en place de
- I3-3 techniques de gestion alternative des eaux pluviales



© Philippe MARCHAND

GESTION QUANTITATIVE ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE



© Philippe MARCHAND



GESTION QUANTITATIVE / ALIMENTATION EN EAU POTABLE – EXEMPLES DE MISE EN OEUVRE

GQ1-1 Lancement de l'étude Hydrologie-Milieus-Usages-Climat (HMUC) avec un objectif de finalisation au 1^{er} semestre 2025



GQ1-3 Mise en place de stations complémentaires de suivi des débits (ex. Brivet)

GQ3-1 Sensibiliser les usagers sur les bonnes pratiques pour réduire la consommation d'eau

GQ3-2 Mise en place d'une tarification de l'eau potable qui incite aux économies d'eau (ex. Mauges Communauté, Nantes métropole,...)

GQ3-4 Etudes sur les opportunités de réutilisation des eaux résiduaires urbaines (ex. étude Pornic Agglo Pays de Retz, Communauté de communes Sud estuaire,...).



Campagne de sensibilisation de Saint-Nazaire Agglo

3. Questions diverses



COMMENT COMMUNIQUER SUR LE NOUVEAU SAGE ?

Envoi d'un kit de communication aux membres de la CLE :

- Communiqué
- Vidéo
- Guide du SAGE Simplifié
- Photos
- Illustrations

-> Pensez à diffuser l'information de la validation du SAGE sur vos supports de communication ou transmettez l'information à votre service communication



SUIVEZ ET PARTAGEZ L'ACTUALITÉ DU SAGE SUR NOTRE LINKEDIN



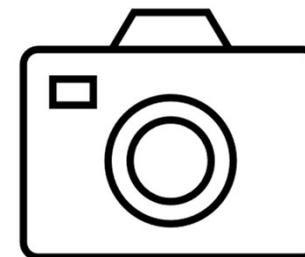
BUFFET

- Entreprise conventionnée « Entreprise d'insertion » par la Direccte
- Produits locaux
- Zéro-déchet
- Produits respectueux de l'environnement



PHOTO

Pour immortaliser l'approbation du SAGE, nous allons réaliser une photo de groupe



SECRÉTARIAT DE LA CLE DU SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE

SYLOA

1 TER, AVENUE DE LA VERTONNE

44120 VERTOU

TÉL. : 02.85.52.44.14

secretariat.cle@syndicatloireaval.fr

